

## **DELIBERATION N°42**

<p><b>Mise en place d'un chemin d'accès à la mer – demande de subventions pour l'acquisition d'un équipement</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

### **LE 1<sup>er</sup> JUILLET DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°37), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 27), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°21), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 38), M. MENARD Joël, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°20).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. FALAIZE Hugues (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n°38), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa à Mme EMO Céline (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n°1 jusqu'à la question n°20).

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est exposé que l'accessibilité sur la plage de Dieppe lors de la période estivale repose essentiellement sur les équipements et dispositifs que la Ville met en place, notamment pour faciliter le cheminement des baigneurs jusqu'aux zones de bains : nivellement des galets, mise en place d'un plancher en bois, Tiralo et service d'accompagnement aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'améliorer encore l'accès aux bains pour tous, il est envisagé d'installer un chemin d'accès à la mer sur les galets. Après étude de plusieurs solutions, l'équipement le mieux adapté est un tapis composé de modules de textiles en plastique enroulables, totalisant une longueur de 60 mètres linéaires sur une largeur de 1,50 m. Le coût de cet équipement est d'environ 8000 €HT.

Un rapprochement avec les administrations publiques locales et la Coordination Handicap Normandie a permis de prendre connaissance des aides financières qui pourraient accompagner ce projet.

Parmi les aides publiques existantes, celle de l'État (par la Délégation Régionale au Tourisme) et celle du Département de Seine-Maritime (par le Comité départemental du Tourisme) peuvent être sollicitées dans le cadre de leurs politiques d'accessibilité aux personnes handicapées et de valorisation de la Côte d'Albâtre.

Considérant l'avis de la commission n° 3 réunie le 21 juin 2010,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de la Délégation Régionale au Tourisme et du Comité Départemental du Tourisme, pour l'acquisition de ce matériel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire